



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 350



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2025

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Serge SEGUIN.

Absents excusés : Denis BONNEFOY, Danièle HENRY et Michaël LAMBLA donnent respectivement procuration à Christophe BONNEFOY, Didier AUBRY et Sébastien LABOURO.

MOT DU MAIRE : Cela chauffe cet été à Mercey ! Bal populaire et feux d'artifice !le SAMEDI 12 JUILLET

En plus de la canicule qui s'est invitée sur le Pays, l'été va être soutenu par les feux d'artifice et son bal populaire le samedi 12 Juillet.

Les feux d'artifice seront tirés par Arti'Show de Mercey à 22 h30 avec un rendez-vous à 22 h15.

Le bal vous donne rendez-vous auparavant, soit dès 21 h 15.

La buvette sera organisée par les membres du conseil municipal, toujours actifs, même à cette période festive de ces vacances.

Les boissons seront bien fraîches et vous pourrez vous désaltérer.

Un grand merci à eux.

Vous pouvez bien entendu venir seul(e) ou accompagné (e) de votre famille et ou de vos ami(e)s.

C'est un **moment sympathique** de **se retrouver** et de **passer un agréable moment.**

Des chapiteaux seront montés, des tables et des bancs installés sur le parking de la salle polyvalente.

Ensuite ce sera pour beaucoup d'entre vous les vacances et pour d'autres il faudra poursuivre le travail en attendant des vacances plus tardives.

Didier AUBRY

DELIBERATIONS

AFFOUAGE SUR PIEDS 2025-2026 ET REGLEMENT

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) **des parcelles 20 af et 14 af et diverses** (chablis) à l'affouage sur pied ; arrête le rôle et le règlement d'affouage ; désigne comme garants : Denis BONNEFOY, Michaël LAMBLA, Serge LAMBERT ; fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées **par tirage au sort** ; fixe **le montant total de la taxe d'affouage à 7 € / stère** et fixe les conditions d'exploitation.

AFFOUAGE FACONNE 2025-2026 ET REGLEMENT

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. L'affouage fait partie intégrante de ce processus de gestion. Exposé entendu, le conseil municipal, délibère, à l'unanimité pour le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 23 p à l'affouage façonné ; arrête le rôle et le règlement d'affouage ; désigne comme garants : Denis BONNEFOY, Michaël LAMBLA, Serge LAMBERT ; fixe le volume des **portions à 5 stères** (maximum 30 stères) ; ces portions étant attribuées par ordre d'inscription ; fixe le montant total de la taxe d'affouage à **40 €/ stère, soit 200 € le lot** et fixe les conditions d'exploitation.



Inscription en mairie à partir du 15 juillet 2025 et délivrance du numéro de lot de 5 stères en même temps. Ce bois est entreposé dans le chemin de la Cassière à Cottier en direction de la cabane de chasse.

DISSOLUTION DU SIVOS DU COLLEGE DE ST VIT

Christel ANTOINE, première adjointe, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote sur la dissolution du SIVOS du collège de Saint-Vit et des conditions de sa liquidation.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, cette dissolution et autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

REPRESENTATIVITE DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA CCVM

Le 26 mai dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien par délibération, a opté à la majorité (43 pour, 2 contre et 2 abstentions) des membres votants pour une répartition des sièges avec 57 délégués communautaires dans le cadre d'un accord local à savoir : maintenir la répartition des sièges définie à l'origine avec 5 délégués communautaires titulaires pour Marnay, 2 délégués communautaires titulaires pour les communes de plus de 500 habitants et 1 délégué communautaire titulaire (et un suppléant) pour les autres communes après les élections municipales de 2026.

Cet accord local doit être approuvé par délibération des conseils municipaux de la CCVM avant le 31 août 2025, selon les conditions de majorité décrites à l'article L.52116-1 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI, ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve cette représentativité proposée par le Conseil Communautaire et valide cet accord local.

CADEAU DE DEPART DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire explique au conseil que l'employé communal, Thierry BOITEUX, a fait valoir ses droits à la retraite. Il propose de le remercier pour tout son travail réalisé avec rigueur et efficacité et propose de lui attribuer un bon cadeau.

Le Conseil délibère à l'unanimité, pour lui attribuer 1 500 € pour ces 15 années d'ancienneté au sein de la commune.

INFOS DIVERSES

PHOTO DE GROUPE DES HABITANTS

Vous souhaitez garder un souvenir de ce samedi 28 juin, caniculaire, alors n'hésitez pas, venez commander votre photo, en mairie, **au prix de 10 €** pour un format de 24 X 17.



LIAISONS DOUCES : PISTES CYCLABLES SUR NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES



Les délégués communautaires se sont réunis le lundi 30 juin à la salle polyvalente de Mercey pour délibérer et valider le Schéma Directeur des Mobilités Douces. L'objectif est de relier nos communes rurales entre elles par des liaisons sécurisées pour les cyclistes et les piétons. C'est une grande avancée qui va permettre pour certains d'aller à leur travail ou à l'école, à vélo en toute sécurité. Ce seront aussi des liaisons touristiques qui permettront de mieux découvrir la richesse de nos territoires. La liaison retenue entre Marnay et St Vit passera par Lantenne,

Mercey, Cottier, Berthelange avant d'arriver à la gare de St Vit. Cette liaison devra être validée par le Conseil départemental du Doubs.

Il restera aux communes traversées de prévoir l'itinéraire exact, d'obtenir l'accord des propriétaires fonciers, de chiffrer les travaux et ensuite de passer à la phase de travaux. Cela va demander du temps, de l'énergie et des financements.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. **Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées)**. Il sera donc **interdit de rayer des candidats** ou de **modifier l'ordre de la liste**. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

2 règles devront être appliquées : respect de la **parité** et respect de l'**effectif**.

La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Pour notre commune, plusieurs possibilités pour respecter l'effectif sur les listes :

- la liste peut comprendre autant de candidats que de sièges à pourvoir : **effectif légal** prévu par la loi (**15 sièges**)
- la liste peut comprendre jusqu'à **deux candidats de plus** que l'effectif légal (**17 sièges**) : candidats supplémentaires (appelés à pourvoir les sièges vacants en cours de mandat)
- la liste peut être incomplète et comprendre jusqu'à **deux candidats de moins** que l'effectif légal (**13 sièges**) : liste réputée complète

De 500 à 999 habitants





A VOS AGENDAS

SAMEDI 12 JUILLET à partir de 21h30 : FEUX D'ARTIFICE ET BAL POPULAIRE

MERCREDI 16 JUILLET MATINEE : PASSAGE DU JURY DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



BONNE ET HEUREUSE RETRAITE THIERRY

Nous avons fêté le départ de Thierry qui a été notre employé communal pendant 15 ans. Il a su améliorer le cadre de vie de nos deux villages. Il a transmis avant de partir, à Renaud, les informations qui lui permettront de s'intégrer.

Un grand merci pour tout,

Nous te souhaitons une bonne et heureuse retraite !



Rendez-vous en Mairie :
1 rue de l'Eglise
25410 MERCEY LE GRAND



Permanences de Mairie :

Lundi 8h -12h30 ; Mardi 8 h - 18 h ; Vendredi 8h – 12h.

03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦ www.merceylegrand.fr